



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 mars 2026 à 18h00

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTE EXCUSEE : Mme CAVET Carole ;

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mr GEROUDET David.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 février 2026

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu.

2. ADMINISTRATION GENERALE :

Intégration de la commune de La Côte d'Arbroz dans la gestion du service public des remontées mécaniques du domaine des Gets en tant qu'autorité organisatrice : Annule et remplace la délibération 2026/01/02 du 12 janvier 2026.

- ❖ L'avenant à la convention de groupement d'autorités concédantes avec l'approbation du nouveau membre en la commune de La Côte d'Arbroz est approuvé à l'unanimité.
- ❖ La modification des statuts de la SPL SOLEGETS par l'approbation du nouvel actionnaire par l'acquisition par la Commune de La Côte d'Arbroz de 431 actions moyennant un prix de 103,13 € par action soit un prix total de 44 449,03 € est approuvée à l'unanimité.
- ❖ La modification de la convention de délégation de service public portant sur les services touristiques des communes des Gets et de Verchaix est approuvé à l'unanimité.

3. FINANCES :

- ❖ Budget principal et budgets annexes : exercice 2025 – approbation des comptes financiers uniques :

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Le CFU (compte financier unique) met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité et en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les comptes finances uniques 2025 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT TOTAL
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
COMMUNE							
Résultats reportés		178 329,96	178 329,96		208 196,66	208 196,66	386 526,62
Opérations de l'exercice	459 022,35	613 973,42	154 951,07	74 245,36	118 962,41	44 717,05	199 668,12
Résultats de clôture	459 022,35	792 303,38	333 281,03	74 245,36	327 159,07	252 913,71	586 194,74
Restes à réaliser			-	304 080,00	136 680,68	- 167 399,32	- 167 399,32
TOTAUX CUMULES	459 022,35	792 303,38	333 281,03	378 325,36	463 839,75	85 514,39	418 795,42
EAU/ASST							
Résultats reportés		255 449,63	255 449,63	20 550,33		- 20 550,33	234 899,30
Opérations de l'exercice	131 946,16	170 931,91	38 985,75	30 795,23	104 567,00	73 771,77	112 757,52
TOTAUX CUMULES	131 946,16	426 381,54	294 435,38	51 345,56	104 567,00	53 221,44	347 656,82
Restes à réaliser			-			-	-
TOTAUX CUMULES	131 946,16	426 381,54	294 435,38	51 345,56	104 567,00	53 221,44	347 656,82
ZONE DU VILLAGE D'ARBROZ							
Résultats reportés		90 547,07	90 547,07			-	90 547,07
TOTAUX CUMULES		90 547,07	90 547,07			-	90 547,07

Les CFU sont approuvés à l'unanimité.

❖ Affectation du résultat :

Notre capacité d'autofinancement sur la commune étant de 333 281,03 €, Madame le Maire propose de transférer 150 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour participer aux financements des projets 2026. Le report de fonctionnement de 2025 sur le budget 2026 sera donc de 183 281,03 €.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Notre capacité d'autofinancement sur le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement étant de 294 435,38 €, Madame le Maire propose de transférer 30 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour participer aux financements des projets 2026. Le report de fonctionnement 2025 sur le budget 2026 sera donc de 264 435,38 €.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Notre capacité d'autofinancement sur le budget annexe de la Zone du Village d'Arbroz étant de 90 547,07 €, Madame le Maire propose de transférer 0,00 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Le report de fonctionnement 2025 sur le budget 2026 sera donc de 90 547,07 €.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

❖ Budget Primitif 2026 :

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2026 du budget COMMUNE :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à : 762 000,00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à : 736 000,00 €

Madame le Maire précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025, le compte financier unique ayant été voté.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2026 du budget EAU/ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à : 420 000,00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à : 390 021,44 €

Madame le Maire précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025, le compte financier unique ayant été voté.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2026 du budget ZONE DU VILLAGE D'ARBROZ :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à : 100 000,00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 0,00 €

Recettes : 100 000,00 €

Madame le Maire précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025, le compte financier unique ayant été voté.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Attribution des subventions :

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions de fonctionnement :

	2026
ENFANCE SPORTIVE VALLEE D'AULPS	495,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	250,00
APE COLLEGE DE SAINT JEAN D'AULPS	150,00
LA RUCHE MORZINE	110,00
APEI THONON ET CHABLAIS	100,00
BATTERIE FANFARE DE MORZINE	100,00
GIS-France	100,00
SOCIETE ECONOMIE ALPESTRE (SEA) 74	60,00
TOTAL	1 365,00

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Taxes communales :

Il est proposé de laisser les taux de taxe communales à l'identique par rapport à 2023, 2024 et 2025 soit :

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,85 %.
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,43 %
- Le taux de la taxe d'habitation : 15,00 %
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 60,00 %

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Travaux d'enrobé Route du Songy : Présentation du devis de 8 091,54 € pour la partie communale de la Route du Songy.

4. FORÊTS :

❖ Demande subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour les travaux sylvicoles :

Madame le Maire présente fait connaître au Conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026.

La nature des travaux est la suivante : plantation de mélèze pour un montant estimatif des travaux de 2 491,59 € HT. Il est demandé une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie de 60% soit 1 494,95 €.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Vente de bois : Madame le Maire propose la vente de bois sur pieds pour environ 41 m³ de la parcelle cadastrée section A numéro 2052 située au lieu-dit Mare à la Dame.

Le prix de vente étant fixé à :

- pour l'épicéa qualité C : 45,00 € HT du m³ ;
- pour l'épicéa et le sapin qualité D : 15,00 € HT du m³.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5. URBANISME :

❖ Examen des dossiers en cours

❖ Déclaration préalable

Mme ORAM	Route de la Côte	Remplacemt porte par fenêtre	Accordé
MULLINS FAMILY CHALET	Route de la Mériver	Transformation garage en vestiaire	En cours
Mme DE VEYRAC	Route du Col	Prolongation avant-toit	En cours

6. QUESTIONS DIVERSES :

❖ Publication de l'offre d'emploi de secrétaire générale de mairie : seule Marjolaine GREVAT, secrétaire actuelle, a postulé.

❖ Marché du transport scolaire : Après réunion avec les autres communes qui organisent du transport scolaire sur le territoire de la CCHC, il a été choisi de ne pas répondre au marché public de transport scolaire.

❖ Stationnement le Col : arrêté pour réglementer le stationnement au col durant la période hivernale, du 15 novembre au 15 avril :

Avec l'interdiction de se garer de 1h00 à 8h00

- sur le parking principal (place du Col) : les mardis, mercredis et jeudis ;
- sur le parking 2 (à côté des boîtes aux lettres) : du vendredi au lundi ;
- parking 3 (premier parking à gauche en arrivant depuis le village) : tous les jours.

❖ Permanences élections dimanche 15 mars 2026

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 00.

La Présidente de séance,

Le secrétaire,